

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-020

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Intervention de Mme Mylène RIVIER (40 rue de Montroux 38420 DOMENE) pour des ateliers « nature » auprès des enfants et de leurs parents, au multi accueil Caram'Bole à Bény (01370), au multi-accueil et au Relais Petite Enfance à Ceyzériat (01250), au multi-accueil à St Just (01250), au multi-accueil A P'tits pas, au Relais Petite Enfance Le Jardin enchanté à Montrevel en Bresse (01340), et au multi-accueil Câlins et Trotinettes à Confrançon (01310).

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat la société Slow pédagogie pour des prestations d'Ebullarium sous forme d'ateliers Nature ;

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec Madame Mylène RIVIER (40 rue de Montroux 38420 DOMENE) pour une prestation d'Ebullarium avec des ateliers « nature » auprès des enfants et de leurs parents, avec le multi-accueil Caram'Bole à Bénny (01370), le multi-accueil et le Relais Petite Enfance à Ceyzériat (01250), le multi-accueil à St Just (01250), le multi-accueil A P'tits pas et le Relais Petite Enfance Le jardin enchanté à Montrevel en Bresse (01340), et le multi-accueil Câlins et Trottinettes à Confrançon (01310).

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances seront assurées par Madame Mylène RIVIER, 40 rue de Montroux 38240 DOMENE ;
- Les séances se dérouleront au multi accueil Caram'Bole le mardi 16 janvier et le mercredi 11 avril 2024 en visioconférence avec les professionnelles, la journée du vendredi 8 mars 2024, la journée du mercredi 15 mai 2024 ainsi que la matinée du samedi 9 mars 2024, au multi-accueil et au Relais Petite Enfance à Ceyzériat la journée du mardi 14 mai 2024, au multi-accueil à St Just la journée du jeudi 7 mars 2024, au multi-accueil A P'tits pas la journée du vendredi 17 mai 2024, au Relais Petite Enfance Le jardin enchanté le jeudi 16 mai 2024 en demi-journée, et au multi-accueil Câlins et Trottinettes le mercredi 6 mars 2024 en demi-journée ;
- Les séances s'adressent aux enfants, aux parents ainsi qu'aux agents lors des projets éducatifs de l'année de même que pour la semaine nationale Petite enfance au mois de mars 2024, pour un coût global de 6 748.68 € (3528.60€ pour le multi accueil Caram'Bole, 500€ pour le multi-accueil de Ceyzériat, 290.56€ pour le Relais Petite Enfance de Ceyzériat, 616.20€ pour le multi-accueil de St Just, 910.56€ pour le multi accueil A P'tits pas, 574.56€ pour le Relais Petite Enfance le jardin enchanté et 328.20€ pour le multi-accueil Câlins et Trottinettes)

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 24 janvier 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente**



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance

